



Compte rendu de la réunion du 10 mars 2015

Présents : Mmes BOUDOT-DROUIN, BROCCQ, DUSSAUSSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BODSON, BRIQUET, COLOMBIER, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absent excusé : M. BLICK (pouvoir à M. BODSON).

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 10 mars 2015 : **128 889,29 €**.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Séverine LAMARQUE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 janvier 2015 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 27 janvier 2015. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

- Au titre la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :
 - Elaboration d'un avant-projet et d'un dossier de demande de subvention pour des aménagements de sécurité aux abords du futur pôle scolaire intercommunal par le cabinet FP GEOMETRE (Troyes) pour la somme de 1 950 € HT, soit 2 340 € TTC.
 - Réfection des accotements de la RD 8 du n° 9 au 17 la Chaussée et du n° 14 la Chaussée au 2 la Belle-Epine par la SARL PIROIT (Saint-Parres-les-Vaudes) pour la somme de 3 750 € HT, soit 4 500 € TTC.
- Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente des propriétés sises 4 ruelle du Clos Maillard, cadastrée AC 203 et 7 ruelle Saint Honoré, cadastrée AB 289.

Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2014 du budget principal et du budget annexe :

- Le conseil municipal approuve les comptes de gestion de l'année 2014 du budget principal et du budget annexe « Lotissement Derrière le Clos » établis par le receveur municipal, conforme aux comptes administratifs de l'année 2014, issus de la comptabilité communale.

15 voix pour

Adoptés à l'unanimité

- Sous la présidence de M. Jean-Luc SECLIER, 1^{er} adjoint, le conseil municipal approuve les comptes administratifs de l'année 2014 des différents budgets communaux :

Budget principal de la commune :

Section de fonctionnement :	75 394.49 €
Section d'investissement :	95 270.83 €
Soit un résultat positif de	170 665.32 €

Budget annexe lotissement « Derrière les Clos » :

Section de fonctionnement :	- 29 048.46 €
Soit un résultat négatif de	- 29 048.46 €

14 voix pour

Adoptés à l'unanimité

Affectation des résultats de l'année 2014 au budget primitif 2015 du budget principal et du budget annexe :

Budget principal de la commune :

Constatant un résultat positif pour l'année 2014 de 170 665.32 €, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit au budget primitif de l'année 2015 :

- la somme de 75 394.49 € au compte R002 (recette de la section de fonctionnement),
- la somme de 95 270.83 € au compte R001 (recette de la section d'investissement).

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Budget annexe lotissement « Derrière les Clos » :

Constatant un résultat négatif pour l'année 2014 de 29 048.46 €, le conseil municipal décide d'affecter la somme de 29 048.46 € au compte D002 (dépense de la section de fonctionnement).

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015 : Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2015 qui sont donc fixés comme suit :

Taxe d'habitation	12.77 %
Taxe foncière (bâti)	9.57 %
Taxe foncière (non bâti)	11.63 %
CFE	12.13 %

14 voix pour – 1 abstention

Adopté à l'unanimité

Subvention aux associations locales pour l'année 2015 : Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention pour l'année 2015 aux associations suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 €
Association Communale de Chasse	100 €
Association Familiale de Mesnil-Sellières	800 €
Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières	700 €
Eveil de Mesnil-Sellières	800 €
Football Club de la Forêt d'Orient	175 €
Gymnastique Volontaire	300 €
Judo Club Maillotin	300 €
La Lyre d'Orient	60 €
Les Amis du Parc	75 €
Les Croqueurs de Pommes	30 €
Nos Enfants des 4 Communes	100 €
UVA	150 €

Absentions des conseillers concernés

Adopté à l'unanimité

Tarifs communaux à partir du 1^{er} avril 2015 : Le conseil municipal fixe les tarifs communaux à partir du 1^{er} avril 2015 comme suit :

Salle des Fêtes

Habitants de la commune :

Mariage, Banquet, Buffet froid	230 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion,	150 €
Jeunes (- de 20 ans, 1 seule fois par an)	150 €

Personnes extérieures à la commune :

Mariage, Banquet, Buffet froid	350 €
Vin d'honneur, Assemblée Générale, Réunion	200 €

Aucune réservation ne pourra se faire par téléphone. Le preneur devra se présenter à la Mairie le samedi matin aux heures d'ouverture du secrétariat, muni d'une copie de l'attestation d'assurance relative à la location de la salle des fêtes.

Le montant de la location sera à payer **au moment de la réservation**, après réception d'un avis de sommes à payer transmis par le Centre des Finances Publiques dont dépend la commune.

En cas d'annulation, seules les demandes faites **3 mois avant** la date de location pourront faire l'objet d'un remboursement, **après accord express du conseil municipal**.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions d'occupation de la salle des fêtes correspondantes.

Cimetière – Columbarium – Jardin du Souvenir – Autres tarifs

Concession au cimetière (concession perpétuelle, hors frais d'enregistrement)	65 €
Concession au columbarium :	
15 ans	200 €
30 ans	400 €
50 ans	600 €
Jardin du souvenir	Gratuit
Droit de place	5 €/jour

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Conditions de mise à disposition de la salle des fêtes aux associations locales, syndicats de communes et exposants locaux : Le conseil municipal décide de mettre à disposition **gratuitement** la salle des fêtes aux structures suivantes :

- le Comité des Fêtes de Mesnil-Sellières
- l'Association Familiale de Mesnil-Sellières,
- l'Eveil de Mesnil-Sellières,
- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Mesnil-Sellières,
- l'Association Communale de Chasse de Mesnil-Sellières,
- le Judo Club Maillotin,
- l'AGV de Mesnil-Sellières,
- l'Association Foncière de Remembrement de Mesnil-Sellières,
- le Club de la Rencontre,
- le Football Club de la Forêt d'Orient,
- l'Association HARA GEÏ,
- l'Association les Amis du Parc,
- Les Eclaireuses Eclaireurs de France,
- les écoles de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les associations qui y sont rattachées,
- les communes et groupements de communes couvrant le périmètre de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne »,
- les syndicats auxquels la commune adhère,
- les structures auxquelles la commune adhère.

Pour les autres associations de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne » et les expos vente organisées par des habitants de Mesnil-Sellières, il sera demandé **une participation de 30 €**, payable à la réservation après réception d'un avis de sommes à payer transmis par le Centre des Finances Publiques dont dépend la commune.

Dans tous les autres cas de figure, la location sera faite au même tarif que les personnes extérieures à la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions d'occupation de la salle des fêtes correspondantes.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Lotissement « Derrière le Clos » : desserte en eau potable et défense incendie, extension du réseau public de distribution d'électricité et de l'installation communale d'éclairage public : Point reporté à la prochaine réunion.

Vote du budget primitif principal et annexe de l'année 2015 : Le conseil municipal adopte les budgets primitifs de l'année 2015 comme suit :

- budget principal qui s'équilibre en section de fonctionnement à **305 768 €** et en section d'investissement à **905 311 €**.
- budget annexe « Lotissement Derrière le Clos » qui prévoit **436 769 €** de dépenses de fonctionnement et **761 560 €** de recettes de fonctionnement.

15 voix pour

Adopté à l'unanimité

Accessibilité des bâtiments recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitations et de la voirie pour les personnes handicapées : Le conseil municipal confie à la commission Patrimoine l'élaboration de l'Agenda d'accessibilité. Il est également proposé de demander des dérogations pour certains bâtiments, notamment l'église.

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance du compte-rendu de la dernière réunion du SIVOS de Piney, du conseil communautaire de la CCFLTC, du Centre Communal d'Action Sociale, de la commission communication et de l'état d'avancement de la construction du pôle scolaire intercommunal.

Questions et communications diverses :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'embauche de Monsieur Pascal PACKO à compter du 16 mars prochain en vue de remplacer Monsieur Patrick MANGIN, actuellement en arrêt maladie.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête sera réalisée par les membres du CCAS auprès des personnes âgées de plus de 75 ans en vue de favoriser le maintien à domicile.

Séance levée à 23 heures

Prochaine réunion le 14 avril 2015 à 20 heures.